



AMENDEMENT A LA DDP183216

AMENDEMENT #2

Cette modification est nécessaire pour supprimer (#1 et #2 ci-dessous) dans son intégralité et de les remplacer par ce qui suit:

#1- Cette section de l'amendement #2 s'applique seulement à la version Anglaise de la demande de proposition;

#2- Critère d'évaluation obligatoire M1, en vertu de l'Annexe « B » 'Critère d'évaluation';

Nos DES CRITÈRES	VOLET 5 – GESTION DE PROJET P.5 DIRECTEUR DE PROJET – NIVEAU 3 CRITÈRES OBLIGATOIRES	RENSEIGNEMENTS À L'APPUI REQUIS
EXIGENCES EN MATIÈRE DE RESSOURCES – DIRECTEUR DE PROJET – NIVEAU 3		
01	Le soumissionnaire doit soumettre un curriculum vitae détaillé pour le poste proposé de directeur principal de projet, montrant qu'il possède l'expérience obligatoire minimale requise pour le poste de directeur d'un projet de niveau 3 : Niveau 3 : au moins 10 années d'expérience, ou au moins 5 années d'expérience avec une certification professionnelle reconnue.	Pour confirmer le nombre d'années d'expérience, le soumissionnaire doit fournir des exemples de projets illustrant l'expérience professionnelle de la ressource proposée en tant que Directeur de projet . La somme des années d'expérience dans les exemples doit être supérieure à 5 ou à 10 années. Si l'expérience démontrée se situe entre 5 et 10 ans, il faut fournir une copie du document attestant la certification professionnelle reconnue.

Tous les autres termes et conditions de la demande de proposition demeure pareille.



AMENDEMENT #1

Cette modification est nécessaire pour supprimer l'article 4.7 Certification de langue, en vertu de l'annexe « A » "Énoncé des travaux" dans son intégralité et de le remplacer par ce qui suit:

4.7 Langues officielles:

Le directeur principal des projets doit maîtriser parfaitement le français et l'anglais. Les communications orales et écrites dans le cadre des réunions, dans les courriels et au téléphone se feront en français et en anglais. Il faut produire tous les résultats attendus en anglais.

Tous les autres termes et conditions de la demande de proposition demeure pareille.
